

CONCOURS DE PROJETS

SEMAINE DU COMMERCE EQUITABLE 2018



FAITES LA PROMOTION DU
COMMERCE EQUITABLE

Et contribuez à faire de la Belgique le pays du commerce équitable



Belgique

partenaire du développement

CONCOURS DE PROJETS Semaine du commerce équitable (3-13 oct 2018)

Faites de la promotion du commerce équitable et faites-vous rembourser jusqu'à 4.000 € !

La Semaine du commerce équitable est une campagne annuelle du [Trade for Development Centre](#)¹ qui a pour objectif de sensibiliser les Belges au commerce équitable. En 2016, à l'occasion de cette campagne, nous vous avons lancé un défi : d'ici 2020, faites de la Belgique le pays du commerce équitable !

En effet, si nous, Belges, faisons le choix des produits équitables et de qualité à tous les niveaux, c'est-à-dire individuellement, mais aussi les associations, les décideurs politiques, l'horeca, les écoles..., nous pourrions vraiment faire la différence pour les producteurs du Sud ! Alors, donnons-nous à fond !

Et vous ?

Vous aussi, vous pouvez, avec votre commune, votre association, votre école..., contribuer à relever ce défi en participant à notre concours de projets.

- Imaginez, avec votre école, une activité de sensibilisation et de découverte du commerce équitable pour les élèves, les enseignants et les parents ;
- Lancez une action originale pour promouvoir votre Commune du commerce équitable ou pour lui permettre de décrocher ce titre ;
- Introduisez le commerce équitable sur votre lieu de travail et convainquez vos collègues.

Chacun d'entre nous peut, à son propre niveau et dans son propre environnement, donner au commerce équitable la place qu'il mérite pendant la Semaine du commerce équitable 2018. Nous pourrions ainsi faire en sorte que le choix des produits équitables soit inscrit dans l'ADN belge !

Nous comptons sur vous !

Imaginez vous-même une activité originale axée sur le commerce équitable et envoyez-nous votre dossier d'ici **le jeudi 7 juin (12 h)**. Et, qui sait, vous bénéficierez peut-être d'un financement (max. 4.000 €) du Trade for Development Centre !

Le règlement que vous trouverez ci-dessous précise quels types d'organisations peuvent participer au concours et comment introduire un projet. Il explique également à quels critères votre projet doit satisfaire pour entrer en ligne de compte. Lisez-le donc attentivement avant d'organiser un brainstorming !

¹ La Semaine du Commerce équitable est une initiative du [Trade for Development Centre](#) de l'Agence belge du développement en collaboration avec les plus grandes associations de commerce équitable en Belgique.

NOUVEAU : Soumettez un projet pour 2018, 2019 et 2020 !

Avez-vous, avec votre organisation ou commune, une idée d'action de sensibilisation à moyen terme qui contribuera à relever le défi « Faites de la Belgique le pays du commerce équitable » ? Vous pouvez dans ce cas déjà introduire un projet pour 2018, un deuxième pour 2019 et un troisième pour 2020 ! Et qui sait, vous bénéficierez peut-être d'un financement de 4.000 € maximum par an !

ATTENTION : il n'est pas obligatoire de soumettre un projet pour plusieurs années. Vous pouvez en effet, à l'instar des années précédentes, soumettre un projet unique pour la seule édition 2018 de la Semaine du commerce équitable.

Points d'attention

Depuis plusieurs années, nous organisons un concours de projets durant la Semaine du commerce équitable. Nous en tirons chaque année des enseignements et souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points.

- **Faites preuve d'originalité !**

Nous recherchons des activités inédites et originales jetant un nouvel éclairage sur le commerce équitable. Ce sont elles qui auront le plus de chances d'attirer un nouveau public. À la recherche d'inspiration ? Nous réalisons depuis plusieurs années des vidéos des activités les plus réussies et originales. Jetez-y un petit coup d'œil : <https://www.youtube.com/user/TradeForDevelopment>

- **Faites la part belle à l'aspect « sensibilisation » de votre activité !**

L'objectif de toute activité consacrée au commerce équitable doit être de permettre aux gens de se familiariser avec ce type de commerce et de les sensibiliser à son importance. Ayez cela à l'esprit lorsque vous organisez votre activité. Les activités peuvent être amusantes, mais elles doivent toujours inclure un volet informatif. Vous trouverez dans le règlement quelques tuyaux pour vous aider dans l'élaboration.

- **Osez le renouveau !**

Vous avez déjà participé et votre projet a été retenu ? Mesurez vos chances d'être à nouveau retenu, mais veillez toutefois à vous renouveler ! Tâchez de cibler à chaque fois un nouveau public ou de mettre en évidence un autre aspect du commerce équitable. En fin de compte, l'objectif est de sensibiliser l'ensemble des Belges au commerce équitable.

- **Apprenez de vos erreurs**

Votre projet n'a pas été retenu dans le passé ? Pas de souci, n'hésitez pas à retenter votre chance cette année ! Tenez toutefois bien compte du feedback que le jury vous a donné.

- **Soyez le plus concret possible**

Expliquez clairement en quoi consiste votre projet. Décrivez concrètement les activités et budgétisez-les de manière claire. Cela permettra au jury d'évaluer correctement votre projet.

Plus d'info

Avez-vous encore des questions après avoir lu le règlement ? Prenez contact avec Evi Coremans à l'adresse evi.coremans@enabel.be avec tdc@enabel.be en copie.

Bonne chance et merci de votre participation !

Le Trade for Development Centre

RÈGLEMENT

1. Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux organisations suivantes :

- les associations sans but lucratif ne bénéficiant pas de subsides de la DGD (Direction Générale de la Coopération au Développement)
- les écoles et universités ;
- les entreprises publiques souhaitant faire la promotion du commerce équitable ;²
- les mouvements de jeunesse et maisons de jeunes ;
- les associations de solidarité internationale ou environnementale ;³
- les associations culturelles ou sportives ;
- les syndicats et associations professionnelles ;
- les bureaux de communication ;
- les communes et les pouvoirs publics.

Attention : chaque participant ne peut introduire qu'un seul projet.

- La participation est gratuite. Les frais d'envoi des projets sont toutefois à charge des participants et ne sont pas remboursés. Les envois insuffisamment affranchis ne seront pas acceptés.
- Les propositions de projets qui ne seront pas introduites dans le délai requis seront considérées comme non valables. En outre, ne seront prises en considération que les propositions de projets satisfaisant à toutes les conditions du présent règlement.

2. Conditions de participation

- Votre projet doit avoir pour objectif de sensibiliser le public au commerce équitable. Il doit lui permettre de se familiariser avec le concept ou en promouvoir les produits.
- Votre projet doit se dérouler entre le 3 et le 14 octobre 2018. Le dimanche qui suit la fin de la campagne compte donc également dans le cadre du concours de projets. En 2019, l'activité devra se dérouler entre le mercredi 2 et le dimanche 13 octobre et, en 2020, entre le mercredi 7 et le dimanche 18 octobre.

² Les entreprises privées, les entreprises de commerce équitable et toute organisation vendant des produits équitables, y compris donc les Magasins du monde-Oxfam, sont toutefois exclues de participation.

³ Associations ne bénéficiant pas de subsides de la DGD pour la promotion du commerce équitable.

- Les projets sélectionnés doivent intégrer, dans toutes leur communication les logos du Trade for Development (nouveau logo) et de la Coopération belge au développement (nouveau logo) ainsi que le logo de la campagne « Fair Trade on Board ».

3. Comment introduire un dossier de projet ?

Vous souhaitez introduire un projet ? Complétez les formulaires joints à ce règlement et transmettez-les-nous. Vous pouvez rédiger votre dossier en français ou en néerlandais.

Le dossier de projet doit comporter les éléments suivants :

- une description succincte du concept et de l'objectif de votre projet ;
- un programme détaillé ;
- le planning et le timing des différentes étapes du projet ;
- une liste des autres organisations avec lesquelles vous comptez collaborer ;
- le budget total du projet et la part que vous souhaitez obtenir de la CTB (il peut s'agir du même montant) ;

Si vous souhaitez également soumettre un projet pour 2019 et pour 2020

Il vous faudra donc remplir trois dossiers. Ce faisant, il vous faudra en particulier préciser les points 2.1, 2.4 et 2.5 pour chaque année, afin que :

- le jury puisse avoir une idée claire de l'activité que vous comptez réaliser lors de chaque édition et voir en quoi celle-ci est complémentaire de celles projetées les deux autres années ;
- le jury puisse avoir une idée claire du budget demandé pour chaque année (4000 € par an au maximum).

Pour les années 2019 et 2020, vous pourrez transmettre les détails concrets, le timing et les différentes étapes à un stade ultérieur, autour de février-mars de l'année pendant laquelle vous réaliserez les activités de votre projet. Vous serez contacté par le TDC à ce sujet.

Vous pouvez envoyer votre projet par mail à evi.coremans@enabel.be (demandez un accusé de réception) et par courrier postal. Le dossier de projet doit être daté et signé. La version originale doit nous parvenir par la poste, au plus tard **le jeudi 7 juin 2018 (à 12 h)** à l'adresse suivante :

Evi Coremans
Trade for Development Centre
Rue Haute 147
1000 Bruxelles

4. Critères de sélection

Un jury spécialement constitué à cet effet procédera à l'évaluation des projets sur base des critères suivants :

- Originalité du projet (voir ci-dessous).
- Groupe cible : nous entendons par là la nature du groupe cible (un groupe cible qui n'est pas encore familiarisé avec le commerce équitable constitue certainement un atout) et le nombre de personnes touchées.
- Impact du projet : que souhaitez-vous réaliser à travers ce projet ? Comment comptez-vous le promouvoir ?
- Faisabilité du projet : le projet est-il réalisable dans les budgets et les délais impartis ?
- Partenariats : la collaboration avec des acteurs du commerce équitable est certainement un atout.
- L'attention accordée à l'environnement (développement durable).

Si vous soumettez un projet pour trois années

- chacune des activités (2018, 2019 et 2020) sera évaluée en fonction des critères précités ;
- de plus, les activités prévues pour 2018, 2019 et 2020 doivent présenter une évolution ; c'est-à-dire que vous ne pouvez pas proposer exactement la même activité pour les trois années.

Par évolution, il faut entendre un ou plusieurs des éléments suivants :

- un approfondissement des aspects de contenu ;
- une focalisation sur un autre produit ou un autre aspect du commerce équitable ;
- le ciblage de nouveaux groupes ;
- la conclusion de nouveaux partenariats.

4.1 Imaginer un projet original

Comme mentionné en introduction, l'originalité est un des principaux critères de sélection du jury. Un projet original a plus de chance d'avoir un impact plus durable sur les participants.

Inspirez-vous des vidéos d'activités réalisées lors des éditions précédentes :

- 2016: <http://bit.ly/2luMuUB>
- 2015: <http://bit.ly/2mGXgaB>
- 2013/2014: <http://bit.ly/2mP8j1E>

Vous avez une chouette idée, mais vous ne savez pas trop bien comment la mettre en pratique ? Vous avez un groupe cible en tête, mais ne savez pas comment l'atteindre ? Essayez donc de trouver un ou plusieurs partenaires ! Vous pourrez ainsi vous renforcer mutuellement et toucher un plus grand nombre de personnes.

4.2 Objectif = sensibilisation

Ne perdez pas de vue le véritable objectif, à savoir la sensibilisation des Belges au commerce équitable. Pour l'atteindre, vous pouvez expliquer ce que représente le commerce équitable, montrer la multitude de produits équitables disponibles sur le marché, expliquer ce que le commerce équitable signifie pour les producteurs du Sud, faire comprendre aux gens qu'en tant que consommateurs, ils ont le pouvoir de faire bouger les choses... Il existe bien des moyens de faire de la sensibilisation. Vous pouvez ainsi organiser un débat, mais vous pouvez également songer à un jeu, un atelier, un quiz...

Le Trade for Development Centre met plusieurs outils à votre disposition pour vous aider à donner forme au contenu de votre activité.

Dépliant « Le commerce équitable en quelques mots »

Ce dépliant explique en termes simples ce qu'est le commerce équitable et ce que vous pouvez faire vous-même ; il présente les différents labels et marques, et répond à quelques questions fréquentes. Vous pouvez le commander gratuitement en vous adressant à tdc@enabel.be.

Reportages

Le TDC a réalisé deux reportages télévisés : l'un sur le café au Kivu et l'autre sur l'or équitable au Pérou. Ces reportages donnent tous deux la parole aux organisations de producteurs afin de comprendre ce que le commerce équitable représente pour eux et comment il a changé leur vie.

- Le café équitable au Kivu : <https://www.youtube.com/watch?v=i0XB5MfiurU>
- L'or équitable au Pérou : <https://www.youtube.com/watch?v=Sk4iZ-49i80>

Articles

Le Trade for Development Centre publie régulièrement des articles sur des thèmes liés au commerce équitable. Vous recherchez des informations sur un thème ou un produit en particulier ? Ne manquez pas de consulter la page <http://www.befair.be/fr/publications/articles>

Interviews

Le TDC a aussi réalisé une série d'interviews avec des acteurs belges du commerce équitable. Celles-ci peuvent s'avérer utiles pour en savoir plus sur l'offre équitable en Belgique. Consultez ces interviews sur <http://www.befair.be/fr/publications/interviews>

Photos

Sur notre page Flickr, vous trouverez des photos tant de la Semaine du commerce équitable que des organisations de producteurs du Sud appuyés par le TDC. Vous pouvez les utiliser dans le cadre de votre activité équitable à condition toutefois de respecter le copyright du TDC. <http://www.flickr.com/photos/77686391@N08/>

4.3 Contribuez par votre activité à relever le défi de faire de la Belgique le « Pays du commerce équitable »

Comme mentionné dans l'introduction, nous voulons relever le défi de faire de la Belgique le pays du commerce équitable. En organisant une activité de sensibilisation au commerce équitable, vous contribuez vraiment à relever ce défi !

4.3.1 Associez votre activité à un de nos critères

Votre activité correspond-elle à un des critères que nous avons définis pour faire de la Belgique le pays du commerce équitable ? Veillez à bien le mettre en évidence dans la description de votre projet ! Si vous proposez une activité pour plusieurs années, le lien avec le défi est plus important encore, étant donné que celui-ci doit être réalisé d'ici 2020.

Petit rappel succinct des critères. En 2020,

- 95 % des Belges ont entendu parler du commerce équitable ;
- chaque Belge achète pour environ 15 € de produits équitables par an ;
- toutes les grandes chaînes de supermarchés belges offrent des produits équitables ;
- 51 % des communes belges sont des communes du commerce équitable ;
- plus de la moitié des provinces belges sont des provinces du commerce équitable ;
- 80 % des parlements/ministères fédéraux, régionaux et communautaires consomment régulièrement au moins 2 produits équitables ;
- le commerce équitable est au moins mentionné 600 fois par an dans les principaux médias chaque.

4.3.2 Intégrez « Pays du commerce équitable » dans votre communication

Tout au long de la Semaine du commerce équitable, nous communiquerons largement sur le défi de faire de la Belgique le « Pays du commerce équitable ». Tâchez d'intégrer cette donnée dans la communication relative à votre activité. Cela peut vous valoir une plus grande attention médiatique et contribuer à ce que toutes les personnes participant à votre activité soient bien informées du défi « Faites de la Belgique le Pays du commerce équitable ».

Fair Trade Fan, Fair Trade on my mind, Fair Trade in action... Toutes ces variantes sur le thème « Fair Trade on Board » sont des supports de communication qui informent les Belges de la disponibilité des produits équitables dans tout le pays. Ne manquez donc pas de les utiliser dans votre communication sur votre projet. Vous pouvez les télécharger via ce lien : <http://www.semaineducommerceequitable.be/fr/tous-les-fichiers>

Votre projet est sélectionné ? Vous pourrez alors commander gratuitement du matériel promotionnel (voir plus loin).

5 Prix

Le remboursement octroyé sera de maximum 4.000 € (TVAC) par an.

Attention : les coûts suivants ne seront **PAS** remboursés :

- l'acquisition de biens non consommables (caméra vidéo, ordinateur...);
- le coût des « prix » ou « récompenses » décernés aux participants ;
- le montant total des achats d'aliments et de boissons équitables pour les participants : **un maximum de 50 %** de ce montant peut être financé par le TDC.

6 Facturation

Deux modes de financement sont possibles :

- paiement de la moitié du montant avant l'événement/projet, le solde étant versé sur présentation des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...);
- paiement du montant total à la fin de vos activités, sur présentation des pièces justificatives (factures, tickets de caisse...).

ATTENTION : la facturation se fera sur base annuelle. Même si vous souhaitez disposer de la moitié du montant à l'avance, vous ne pourrez demander ce prépaiement que dans l'année où sera exécutée l'activité prévue. De même, les pièces justificatives et la facture intégrale devront à chaque fois être envoyées au cours de l'année calendrier durant laquelle l'activité a été exécutée.

7 Communication des résultats

Vous serez informés au plus tard **mi-juin** de la sélection ou non de votre projet et du montant qui vous est alloué. Les projets retenus recevront par courrier le règlement du concours, où sont entre autres stipulées les modalités de facturation du montant remporté.

Nous vous enverrons un contrat qu'il vous faudra nous retourner dûment signé et aux termes duquel votre organisation s'engage à :

- mettre tout en œuvre pour exécuter le projet proposé (ou la partie approuvée de ce projet) durant la Semaine du commerce équitable 2018 (et éventuellement aussi en 2019 et en 2020). Si des circonstances vous obligent de changer des activités de votre projet, vous devrez demander la permission au jury avant le début des activités.
- utiliser les logos de la Coopération belge au développement (nouveau), du Trade for Development Centre (nouveau) et de la campagne Fair Trade on Board dans toutes les communications relatives à votre projet.

ATTENTION :

- Il se peut que le TDC approuve uniquement l'activité soumise pour la Semaine du commerce équitable 2018 et pas celle(s) proposée(s) pour les éditions de 2019 et/ou de 2020. Vous serez clairement informé à cet égard.
- En cas d'approbation de vos projets pour 2018, 2019 et 2020, le Trade for Development Centre se réserve le droit de résilier le contrat relatif aux activités projetées en 2019 et/ou 2020 s'il estime que l'activité réalisée l'année précédente ne l'a pas été correctement.

8 Visibilité de votre projet pendant la campagne

Les projets retenus bénéficieront aussi d'une promotion et d'une visibilité accrues pendant la Semaine du commerce équitable.

8.1 Promotion de votre projet

En tant qu'organisateur, vous pourrez promouvoir vous-même votre projet sur un calendrier publié sur le site de notre campagne www.semaineducommerceequitable.be.

8.2 Matériel promotionnel gratuit

Les projets sélectionnés pourront commander gratuitement du matériel de campagne (en fonction du stock disponible) :

- Panneaux promotionnels Fair Trade on Board, Fair Trade in action, Fair Trade dans ma commune, Fair Trade à volonté ;
- Autocollants Fair Trade on Board, Fair Trade dans ma commune ;
- Badges Fair Trade on my mind, Fair Trade Fan et Fair Trade in the pocket ;
- Drapeaux « Semaine du commerce équitable » (en prêt) ;
- Dépliants « [Le commerce équitable en quelques mots](#) » ;
- Jetons de caddie Fair Trade on Board

8.3 Communiqué de presse 'Faites de la Belgique le Pays du commerce équitable

Le Trade for Development Centre mettra en avant le challenge de "Faire de la Belgique le Pays du Commerce Equitable" dans sa communication envers la presse, que ce soit via des communiqués ou des conférences de presse, ou encore via des actions sur Facebook... Si votre projet répond à ce défi, il recevra une attention particulière dans notre communication.

Formulaires à compléter

1. Organisation

Nom	
Adresse	
Numéro de téléphone Courriel <i>Attention : cette adresse sera utilisée dans toute notre communication. Merci dès lors de mentionner une adresse utilisée effectivement. De préférence celle d'une personne et non une adresse info générale !</i>	
Membres	
Date de l'événement	
Lieu (Belgique)	
Montant demandé	
Montant total	
Numéro de compte pour les paiements Institution financière	

Ouvert au nom de	
------------------	--

Fait à, le

Signature / nom :

2. Projet

Veillez remplir ce formulaire et répondre aux questions ci-dessous pour chaque année pour laquelle vous souhaitez soumettre un projet. Donc, si vous soumettez un projet pour 2018, 2019 et 2020, il faut nous envoyer trois formulaires.

Intitulé du projet	
Public cible	
Nombre estimé de participants	
Diffusion de l'information ➤ Énumérez les canaux de communication. Vous pourrez en donner une description plus détaillée plus loin.	
Partenariats (Avec qui comptez-vous collaborer ? Et comment ?)	
Timing (Début-fin)	

2.1 Objectif du projet (max. 1 page)

Décrivez succinctement le concept, le public cible et l'objectif de votre projet

Veillez également remplir le formulaire pour 2019 et 2020 si vous souhaitez également proposer un projet pour ces éditions-là de la Semaine du commerce équitable.

2.2 Programme détaillé (max. 2 pages)

Donnez une description aussi détaillée que possible du programme

Veillez également remplir le formulaire pour 2019 et 2020 si vous souhaitez également proposer un projet pour ces éditions-là de la Semaine du commerce équitable.

2.3 Pour les organisations ayant introduit un projet par le passé (max. 1 page)

Votre projet a-t-il été retenu ?

Décrivez brièvement ce que le projet de cette année contient de nouveau.

Si votre projet n'a pas été retenu, décrivez brièvement le pourquoi et de quelle manière votre proposition actuelle en tient compte.

2.4 Le pays du commerce équitable (max. ½ page)

Votre activité cadre-t-elle avec l'un des critères pour faire de la Belgique le Pays du commerce équitable ? Précisez lequel et de quelle manière votre projet contribue à l'atteindre. Consultez les critères sur :

<http://www.semaineducommerceequitable.be/fr//faites-de-la-belgique-le-pays-du-commerce-equitable>

Veillez également remplir le formulaire pour 2019 et 2020 si vous souhaitez également proposer un projet pour ces éditions-là de la Semaine du commerce équitable.

2.5 Budget détaillé

Décrivez le budget prévu pour l'ensemble du projet. **Veillez à être aussi complet que possible : présentez vos dépenses par poste et précisez, pour chaque poste, le montant que vous souhaitez obtenir de la CTB (il peut aussi s'agir du montant total).**

Cela est nécessaire pour que nous puissions évaluer si votre projet répond aux conditions du point 5 du règlement (maximum 50 % des coûts pour les boissons/la nourriture équitables, par exemple) et cela permet aussi d'éviter la confusion lors de l'envoi des preuves justificatives.

Voici un exemple à ne pas suivre :

Budget total : 6.500 €

Budget demandé à la CTB : 4.000 €

➤ *De cette manière, nous n'avons aucune idée des coûts que vous voulez imputer à la CTB et nous ne pouvons dès lors pas valider votre projet !*

Veillez également remplir le formulaire pour 2019 et 2020 si vous souhaitez également proposer un projet pour ces éditions-là de la Semaine du commerce équitable.

➤ **Activité 2018**

	A payer par l'organisation	Demandé au TDC
Poste 1		
Poste 2		
Poste 3		
...		

➤ **Activité 2019**

	A payer par l'organisation	Demandé au TDC
Poste 1		
Poste 2		
Poste 3		
...		

➤ **Activité 2020**

	A payer par l'organisation	Demandé au TDC
Poste 1		
Poste 2		
Poste 3		
...		

2.6 Communication (max. 1 page).

Comment comptez-vous promouvoir votre projet ?